



Règlement de la REMY TRAIL



2^{ème} édition

Dimanche 28 avril 2024 à Saint Rémy de Maurienne (Lac Bleu)

Parcours :

Parcours de 7, 14 et 25 km exigeant avec des sentiers parfois à fort dénivelé. Les parcours sont matérialisés par de la rubalise, des pancartes et des drapeaux au sol.

- 25 km / 1900 m D+

- 14 km / 700 m D+

- 7 km / 300 m D+

Parcours enfants 1 km et 2 km à plat autour du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Ravitaillement : 1 ravitaillement liquide/solide sur le 7 km, 14 km et 2 sur le 25 km.

Matériel obligatoire :

Sur le 25 et le 14 km : Une couverture de survie, un sifflet, une réserve d'eau 1/2 L minimum, téléphone portable chargé, numéro du PC course (information figurant sur votre dossard) et un gobelet pour les ravitaillements. Bâtons autorisés.

En fonction des conditions météo, l'organisateur peut imposer en supplément une veste imperméable et de courir en long (bas+haut) sur le 25 km. L'organisateur communiquera dans ce cas sur son site internet quelques jours avant le départ.

Horaires :

Retrait des dossards à partir de 7h00 au Lac Bleu de St Rémy de Maurienne.

Retrait des dossards possible le samedi de 16h30 à 19h30, le lieu sera communiqué sur le site de l'organisateur.

Départ à 9h00 pour le 25 km du Lac Bleu de St Rémy de Maurienne.

Départ à 09h30 pour le 14 km du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Départ à 09h45 pour le 7 km du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Départ à 11h00 pour le 2 km autour du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Départ à 11h15 pour le 1 km autour du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Heure limite pour l'arrivée dimanche à 14h30.

Dossard et port du dossard :

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors des dates fixées dans ledit règlement.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance :

Chaque inscription doit être accompagnée :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime Courir,
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical, **de moins d'un an au jour de la course, de non contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition** (document conservé par l'organisation).
- Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile. Les participants non licenciés s'assurent personnellement pour les risques Responsabilités Individuelle Accident.

Condition de participation :

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

Sécurité :

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Plusieurs équipes mobiles de secouristes seront sur le parcours. Des signaleurs sont placés aux principaux carrefours. Les concurrents se conforment aux règles du code de la route correspondant au statut de piéton.

Un parcours de repli sera proposé aux coureurs du parcours du 25 km en cas de météo défavorable. Le parcours de repli mesure 23 km / 1300 m D+.

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et il se doit de respecter les consignes des signaleurs ou des secours. Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd où se rend compte que d'autres coureurs sont perdus.

Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.

Contrôles et abandons :

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course. Un contrôle à la bifurcation du 10 km sera effectué. Un contrôle inopiné peut être effectué sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le PC Course (numéro de téléphone sur le dossard).

Des contrôles pourront être effectués aux différents ravitaillements, ainsi que des contrôles aléatoires de l'équipement obligatoire pendant toute la durée de la course.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur ne disposant pas de son équipement obligatoire.

Respect de l'environnement :

La course se déroule essentiellement sur la commune de Saint Rémy de Maurienne, tout comportement de nature à dégrader le milieu naturel pourra entraîner la disqualification du coureur.

Catégories : (en accord avec le nouveau règlement FFA applicable à partir du 01/09/2023)

Courses Enfants : ouvert aux coureurs nés entre 2011 et 2017.

7 km : ouvert aux coureurs nés en 2008 et avant.

14 km : ouvert aux coureurs nés en 2006 et avant.

25 km : ouvert aux coureurs nés en 2004 et avant

Classement par catégorie Junior/Espoir/Sénior/Master 1+2/Master 3+4/Master 5+6/Master7 et +

Inscriptions :

La course est limitée à 150 dossards sur le 7 km et 14 km et 100 sur le 25 km (la possibilité de rajouter 50 dossards maximum sur chaque course selon la demande).

Inscription en ligne uniquement avant le 26/04/2024 avec les documents obligatoires.

Tarif : 7 km = 10€ / 14 km = 15€ / 25 km = 26€. A partir du 27/04/2024, une surtaxe de 3€ est appliquée dans la limite des dossards disponibles.

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le dossard, les ravitaillements en course et à l'arrivée.

- Annulation de l'inscription possible jusqu'au 30/03/2024 (remboursement à 100%)
- Pas de remboursement après le 31/03/2024 (mais possibilité d'échange de dossards jusqu'au jeudi 20/04/2024).

Remise des prix :

Remise des prix aux 3 premiers du classement scratch (homme et dame)

Podiums du 7km vers 11h45, 14km vers 12h, podiums du 25km vers 13h00.

Utilisation d'image :

En participant, le concurrent autorise les organisateurs, à utiliser, sur tout support, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de sa participation.

COVID 19 :

Le règlement pourra évoluer en fonction des contraintes sanitaires du moment (départs échelonnés, modification de ravitaillement). La décision de maintien ou d'annulation de la course pour cause de COVID19 sera prise le 01/04/2024. En cas d'annulation à cette date, les coureurs seront intégralement remboursés exception faites des frais bancaires et de l'acompte secours (maxi 3€). Si des mesures sanitaires prises postérieurement au 02/04/2024 devaient nous contraindre à annuler l'édition 2024, le remboursement sera effectué au prorata des dépenses engagées (denrées périssables pour les ravitaillements, dossards, secours...)

Acceptation du règlement :

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation à la "RÉMY TRAIL" implique l'acceptation express par chaque concurrent de ce règlement.

Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours.

Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation de la RÉMY TRAIL vous souhaite une bonne course !

